Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20261020-20261019003-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN

Centre Communal d'Action Sociale

Extrait du Procès-Verbal

Réunion du C.C.A.S du Lundi 19 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil à la Mairie sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Président.

Date de convocation : 9 octobre 2026
Date d'affichage : 9 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres représentés : 1

Etaient présents : Mr BESREST Nicolas, Président, BOURRET Alexandra, Vice-présidente, COURCOUX Magali, DE GUIBERT Gaëlle, DONARD Pierrette, MOY Roselyne, POTTIER Chantal, WAGENER Mireille.

Était absent : DUBOIS KARINE représentée par BOURRET Alexandra

Madame COURCOUX Magali a été élue secrétaire.

Délibération N° 2026-10-19-003 : Attribution aide financière restos du Cœur Antenne de Matignon

Considérant la demande de l'Antenne 'Restos du Cœur' de Matignon, le conseil d'administration accorde depuis 2023, pour rappel délibérations 2022-09-26-002 ; 2024-10-02-003 ; 2025-04-07-005 l'attribution d'une aide financière, afin d'accompagner au plus près les bénéficiaires locaux, par l'octroi de 6 bons alimentaires de 50€ à faire valoir sur l'année en cours.

Considérant les difficultés financières toujours d'actualité pour les bénéficiaires, Mme Alexandra BOURRET Vice-Présidente propose de renouveler cette aide d'un montant total de 300€ sous la forme initiale soit :

- Octroi de 6 bons alimentaires de 50 €
- Les bons devront être utilisés sur l'année civile en cours au plus tard mi-novembre afin de permettre la clôture des comptes en décembre de la dite année

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS décide à l'unanimité de renouveler l'attribution de cette aide financière

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 20 octobre 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor